

ZFE : une vignette Crit'Air pour circuler à Nantes

La Zone à faibles émissions (ZFE) est mise en place depuis le 1er janvier 2025 à l'intérieur du périphérique de Nantes. Pour y circuler, vous devez vous équiper d'une vignette Crit'Air.

Qu'est-ce qu'une vignette Crit'Air ?

La vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote. Il y a 6 vignettes : plus le numéro de la vignette est élevé, plus le véhicule pollue. Les véhicules très anciens n'ont pas de vignette ; ils sont non classés (NC). La vignette Crit'Air est obligatoire en France pour circuler dans les zones à faibles émissions ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des épisodes de pollution.

Comment obtenir votre vignette ?

Vous pouvez dès à présent commander votre vignette Crit'Air en ligne pour un coût de 3,81 € sur <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

(Attention aux prestataires ou sites frauduleux proposant des intermédiaires ou un coût de vignette plus important).